



Testament olographe rédigé par mon père

Par **Aroule Paul**, le **26/04/2017** à **08:25**

Bonjour ,

Pouvez vous me confirmer si, après le décès de mon père,est ce que le testament olographe rédigé par mon père, aura t il une valeur juridique ?

Merci de votre réponse et comment bien rédiger un testament ? Il y a t il des modèles de lettres ?

AP

Par **youris**, le **26/04/2017** à **09:58**

bonjour,

un testament olographe est bien sur valable s'il respecte les conditions de forme exigées par l'article 970 du code civil.

le testament doit être écrit en entier, daté et signé de la main du testateur.

pour rédiger un testament, vous pouvez demander l'aide d'un notaire.

salutations